



Argumentaire

CQP

Le diplôme CQP :

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est un vrai diplôme d'enseignement qui permet d'enseigner de manière autonome. Il représente une véritable valeur ajoutée pour son titulaire en certifiant du professionnalisme de son enseignement.

C'est actuellement le seul diplôme accessible qui permette d'enseigner contre rémunération. Il n'existe aucune autre alternative. Le BE n'existe plus et l'examen DE n'est toujours pas mis en place par les services de l'État. Cette situation risque de perdurer encore quelques années.

Le CQP est également accessible par VAE.

Il permet d'enseigner jusqu'à 8 heures de cours (face à face pédagogique) par semaine (en moyenne calcul hors vacances scolaires) hors public scolaire, périscolaire et tourisme. Il permet aussi d'assurer des missions administratives complémentaires au sein d'un club.

Candidats potentiels : si le CQP est accessible à tous avec des prérequis, il privilégie les titulaires du Brevet Fédéral ayant une expérience de trois ans d'enseignement ce qui leur permet d'être allégés totalement de la formation et de se présenter directement à l'examen. Étant donné la spécificité de cet examen, il est néanmoins fortement conseillé de se préparer en suivant le stage national de préparation de Pâques.

Coût : le coût de l'examen est de 200 € (hors action de formation)

Intérêts du CQP :

- Pour le pratiquant, le CQP permet de développer ses compétences et/ou de faire reconnaître ses compétences par un titre officiel. Le CQP permet également de continuer son parcours en aikido, l'enseignement allant de pair avec la pratique.
- Pour le club, avoir un enseignant titulaire d'un CQP est un gage de qualité et de reconnaissance. Ce diplôme professionnel permet d'accroître le nombre d'encadrants diplômés et faciliter ainsi l'accès aux installations municipales. A ce titre, le club peut participer financièrement au coût de formation.
- Pour la fédération, il s'agit de former les enseignants de demain et de proposer un enseignement de qualité à ses licenciés. C'est un argument vis-à-vis des institutions.

Perspectives : une réflexion est en cours sur les passerelles possibles entre le CQP et les futurs diplômes d'enseignement de plus haut niveau tel le DEJEPS.

